

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE371

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 29

A la première phrase de l'alinéa 25, substituer aux mots:

"parties à l'origine de la procédure",

les mots:

"auteurs de la saisine".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.